Annonce d'installation solaire <u>en t</u>		_	
e nécessitant pas d'autorisation de construire selon LAT art. 18a et OAT art. 32a délai : 30 jours avant le début des travaux)			
lequérant	Installateur, professionnel quali	fié	
	Nom		
	Prénom		
	Adresse		
	NP/Localité		
	Téléphone E-Mail		
contrôlo do catiofaction dos aritàres			
contrôle de satisfaction des critères Bâtiment	legaux		
a protéger désignée par le droit N'est pas dans un quartier ou sec des dispositions concrètes traits conditions d'une dispense d'aut Installation Sur une toiture à pan(s), parallèle Ne dépasse pas les pans du toit p Ne dépasse pas du toit, vu de face Est peu réfléchissante selon l'état	nportance nationale ou cantonale, ni dans une zone t communal et prévoyant une obligation d'autorisation. Eteur désigné par le droit communal dans lequel s'applique ant de l'intégration des installations solaires et régissant torisation de construire. Le au pan des de au pan de la communa de la	ient les	
Constitue une surface d'un seul te mplacement de l'installation	enant		
Adresse	NP/Localité		
Parcelle/Plan	N° EGID (https://map.geo.admin.ch)		
Zone : type et appellation	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		
Type de bâtiment: Maison individuelle	☐ Immeuble de logements ☐ Autre:		
ature des travaux	-		
Première installation sur bâtiment ou site exist Remplacement d'une installation solaire exist Extension installation existante, installation s apteurs d'énergie solaire - caractéri	tante supplémentaire		
thermiques photovoltaïques	PV-T / hybrides		
Fabricant	Type N° homolog.		
	Largeur Epaisseur		
stallation solaire - Forme, taille, dis	·		
Forme: Carrée	Autre, préciser:		
	Largeur Surface totale (m²)		
Nbre de capteurs	-argoar		
Orientation (S = 0°; E = -90°)	Inclinaison (hor.=0°; vert.=90°)		
	ur et parallèle à la toiture		
	rnir tracé) et de couleur :		
ate du début des travaux	militace) et de codicui :		
nnexes à joindre 2 ex. extrait carte 1:25'000 2 ex. pho	otomontage ou dessin coté		
nnexes à joindre 2 ex. extrait carte 1:25'000 2 ex. pho			
nnexes à joindre 2 ex. extrait carte 1:25'000 2 ex. phot 2 ex. plan de situation 2 ex. schéma			

^{*} La procédure d'annonce a uniquement pour but d'analyser si, matériellement, l'installation projetée n'est pas soumise à autorisation de construire, mais ne préjuge en rien des accords éventuellement nécessaires en vertu du droit privé. Par sa signature, le requérant certifie qu'il respecte les autres normes et dispositions légales.

	Service.
s de	la commune
	Projet dispensé d'autorisation selon art. 18a al. 1 LAT, 32a OAT et 20bis al. 1 OC
	Projet soumis à une procédure d'autorisation
	Exposé des motifs :
	Le requérant doit confirmer qu'il maintient sa demande d'autorisation de construire car un émolument sera facturé.
	Le cas échéant, le requérant doit attendre l'autorisation de construire.
Sur d	ésent avis n'est pas une décision soumise à recours au sens de l'art. 5 LPJA. lemande du requérant, une décision de constatation de droit (35 LPJA), avec voie de recours sera rendue. nouvelle de la commune, le requérant peut réaliser les travaux conformément à la demande déposée.
	once d'installation ne dispense aucunement d'une demande de raccordement auprès du gestionnaire de réseau d oution d'électricité qui examine les possibilités techniques et fixe les modalités de raccordement.
Sign	nature(s) de l'(des) organe(s) communal(aux) désigné(s)
	Date
	Titre
	Nom

Signature

Copie:

Service de l'énergie et des forces hydrauliques : energie@admin.vs.ch

Liens internet utiles:

Service de l'énergie et des forces hydrauliques : www.vs.ch/energie

Suisse Energie, mon installation solaire: www.suisseenergie.ch/energies-renouvelables/mon-installation-solaire.aspx

Swissolar: www.swissolar.ch